

undefined - mercredi 17 décembre 2025

Pays-Haut Val d'Alzette

BOULANGE

Comment devenir Jeunes sapeurs-pompiers (JSP) ?



Aux côtés des pompiers volontaires, les jeunes sapeurs-pompiers sont formés à chacune des tâches de secours (sur la photo, un JSP en exercice avec les pompiers de Hayange).

Pour devenir jeune sapeur-pompier (JSP), il faut : être âgé de 11 à 18 ans, être disponible le mercredi et/ou le samedi après-midi, en fonction des centres de secours, fournir un certificat d'aptitude physique et bénéficier d'une autorisation parentale.

- Les sections de jeunes sapeurs-pompiers sont également ouvertes aux jeunes de nationalité étrangère.
- Les inscriptions ont lieu à la rentrée scolaire.
- À l'issue de la formation, le diplôme délivré leur permet de devenir sapeur-pompier volontaire.

• Quelles sont les activités proposées aux Jeunes sapeurs pompiers ?

Les activités proposées au JSP sont les suivantes : initiation aux techniques de lutte contre les incendies, formation aux gestes de premier secours, pratique de différents sports, Initiation à l'entretien des véhicules spécialisés, engagement citoyen.

- Ces activités se déroulent tout au long de l'année scolaire, souvent les mercredis et/ou les samedis.
- En tant que JSP, vous bénéficiez d'une tenue spécifique, adaptée selon les activités (tenue de sport, casque de protection, galon, etc.).

Pour votre inscription, vous devez vous renseigner auprès de l'Union départementale des sapeurs-pompiers. Elle vous indiquera la démarche à accomplir et les documents à fournir.

Contact : tél. 03 87 79 45 62 ; Email : udsp57@sdis57.fr